

LA FARE EN CHAMPSAUR

Compte rendu de la séance du 13 janvier 2026 à 18h30

Président de la séance : Benoît CONSEIL
Secrétaire de la séance : Jean-Paul ZIGLIARA

Présents : Benoît CONSEIL, Alexandrine COUTINHO, Yves DESBORDES, Christian DOL, Guillaume IVALDY, Nathalie JEAN, Noah LEMARIE, Olivia MAZET, Ariane SILHOL, Jean-Paul ZIGLIARA

Représentés : Laurie SERRES représentée par Benoît CONSEIL

Ordre du jour :

Participation obligatoire mutuelle
Modification de la convention déneigement avec l'EHPAD
Fongibilité des crédits
Exécution des dépenses et recettes avant adoption du budget
Décision modificative du budget transport
Divers

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention avec la SA CHAILLOL pour le déversement au réseau public. Les 2 points: Fongibilité des crédits et Exécution des dépenses et recettes avant adoption du budget sont retirés de l'ordre du jour.

Délibérations du conseil :

Participation à protection sociale complémentaire santé (N° DE_001_2026)

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les collectivités territoriales ont obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'accorder 20€ par agent et par mois aux agents justifiant l'adhésion à un contrat complémentaire santé labellisé.

Résultat du vote : adoptée

Convention de déneigement avec l'EHPAD Le Drac (N° DE_002_2026)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention de déneigement avec l'EHPAD du Drac a été validée au conseil municipal lors de la séance du 16 septembre 2025. A la demande du Président de l'association Champsaurine d'Aide et d'Accueil, les articles 2 et 3 sont modifiés. Monsieur le Maire propose de voter la modification de cette convention.

Résultat du vote : adoptée

Décision Modificative du budget transport n° 1 et n° 2 (N° DE_003 ET 005_2026)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande de la trésorerie et afin de régulariser des opérations budgétaires, il convient de prendre deux décisions modificatives sur le budget transport 2025. Les titres et mandats seront émis en conséquence avant la clôture de l'exercice 2025.

Recettes d'investissement			
09/01/2026	13188-0	des tiers	765,34
09/01/2026	13188-0-041	des tiers	-765,34
Total Recettes			0,00

Dépenses de fonctionnement			
13/01/2026	6066	Carburants	-70,00
13/01/2026	6588	Autres ch. diverses de gestion courante	70,00
Total Dépenses			0,00

Résultat du vote : adoptées

Convention de déversement au réseau public (N° DE_004_2026)

La société SA CHAILLOL propriétaire de la station-service de la Fare en Champsaur va procéder au changement des cuves de carburants. L'établissement ne peut déverser ses rejets d'eaux usées autre que domestiques directement dans le milieu naturel du fait de leur qualité. Considérant que le réseau d'eaux pluviale de la commune est apte à acheminer les effluents vers le milieu naturel, il est proposé à la commune de mettre en place une convention de déversement au réseau public. La convention définit les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Etablissement dans le réseau public pluvial. La présente convention est signée pour la durée des travaux et au maximum pour une durée de 6 mois.

Résultat du vote : adoptée

DIVERS :

- Le 1 er adjoint Yves Desbordes donne lecture de courriers de satisfaction de plusieurs habitants, suite aux paniers gourmands remis à nos aînés. Il fait part également de la satisfaction des participants à la fête de Noël des enfants, et aux vœux du maire et du conseil municipal. Le conseil échange sur les illuminations de fin d'année, qui ont paru insuffisantes à certains habitants (et qui ont bien plu à d'autres !). M. le maire rappelle leur absence l'année passée (pas de conseil municipal), et précise que les décorations et guirlandes antérieures n'étaient plus aux normes électriques. Le sujet sera transmis au prochain conseil municipal élu.
- Le déneigement de ces derniers jours a été très difficile, car la neige tombait en permanence sur un sol gelé. Le maximum a été fait par les Agents, aidés de conseillers et bénévoles dans les quartiers. Qu'ils en soient remerciés, à noter en particulier les actes de solidarité entre voisins.

Fin de séance : 19h20